

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 9 JUIN 2020 -

DELIBERATION

Numéro 20 - 02 - 009

### Délibération n° 2 : L'approbation du compte administratif 2019.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 29 avril 2020 s'est réuni le 9 juin 2020 à partir de 10 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Georges ZIEGLER, Président du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le quorum de l'assemblée était atteint

- 7 membres participaient à la séance en présentiel,
- 6 membres participaient à la séance en distanciel (visioconférence),
- 2 pouvoirs étaient attribués,

sur un total de 16 administrateurs toujours en exercice.

#### Présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND (visioconférence) – Clotilde ROBIN (visioconférence) – Nadia SEMACHE (visioconférence) – Valérie PEYSSELON (visioconférence).

Messieurs Jean-Yves BONNEFOY – Jean-Yves CHARBONNIER – Pierrick COURBON – Joseph FERRARA – Hervé REYNAUD (visioconférence) – Claude LIOGIER – Pierre-Jean ROCHETTE (visioconférence) – Georges ZIEGLER.

#### Excusés :

Madame Fabienne PERRIN (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE) – Messieurs Jean-Claude CHARVIN – Sylvain DARDOULLIER (pouvoir donné à Georges ZIEGLER).

## Exposé du rapport effectué par le Président,

### La présentation sommaire de l'établissement.

Afin d'apporter une meilleure compréhension à l'examen des comptes de l'exercice budgétaire 2019, une présentation sommaire de l'établissement a été proposée, afin de rappeler son activité opérationnelle, et ses moyens humains et en matériels.

#### 1 – L'activité opérationnelle du SDIS.

Après une hausse régulière jusqu'en 2018, le nombre d'interventions réalisées par les sapeurs-pompiers a diminué en 2019 pour retrouver le niveau de 2016.

Cette diminution s'explique par une activité moindre en matière d'opérations diverses, dont celles destinées à la destruction de nids d'hyménoptères. Le secours à personne reste le principal motif d'intervention des sapeurs-pompiers (75% du total des interventions).

#### 2 – Les moyens humains et matériels de l'établissement.

☞ L'établissement compte près de 2 800 sapeurs-pompiers, dont 80% ayant le statut de sapeurs-pompiers volontaires (ce pourcentage correspondant à la moyenne nationale). En effet, aux côtés d'un effectif théorique de 553 sapeurs-pompiers professionnels, le SDIS a établi un contrat d'engagement avec environ 2 300 sapeurs-pompiers volontaires.

L'établissement compte également dans ses effectifs 97 agents issus des filières administrative et technique, affectés dans ses services fonctionnels (atelier, magasin, informatique, ressources humaines, finances, prévention...).

☞ Les sapeurs-pompiers sont affectés dans 72 centres d'incendie et de secours, qui permettent un maillage efficace sur tout le département. L'activité de ces centres est coordonnée par le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) et le centre de traitement de l'appel (CTA).

Le SDIS dispose également d'une direction départementale, et d'autres structures à vocation départementale : une école, un atelier, une pharmacie et un magasin.

☞ Le nombre de véhicule est déterminé en fonction des objectifs de couverture des risques fixés par le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR).

Ainsi, chaque centre d'incendie et de secours de la Loire est doté au moins d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) afin de répondre au mieux aux missions de secours à personne, au moins d'un véhicule de lutte contre l'incendie et au moins d'un véhicule léger de transport de matériel.

Le nombre total de véhicules s'établit au nombre de 600 (poids lourds et véhicules de liaison).

Le SDIS s'est doté également d'un réseau de transport d'information autonome, permettant de transmettre des données radio, informatiques, ainsi que de la téléphonie entre ses différentes structures déconcentrées.

### 3 – Les moyens budgétaires.

Pour réaliser ses missions, le conseil d'administration a voté en 2019 un budget de fonctionnement à hauteur de 60,770 M €, financé à 94% par des contributions communales, intercommunales et départementale.

Comme indiqué plus loin les participations communales et intercommunales n'ont pas augmenté de 2014 à 2018, puis ont diminué de 2% en 2019. De son côté, la participation départementale a évolué modérément de 2013 à 2018, avant d'enregistrer également une diminution de 2% en 2019. Cette stabilité doit être soulignée, dans un contexte de progression de l'activité opérationnelle depuis plusieurs années, induisant par là même des coûts de fonctionnement supplémentaires.

Les dépenses de tous les SDIS sont essentiellement consacrées au personnel (75% si l'on additionne les salaires et charges, la gestion du volontariat et la formation).

L'importance de la dotation aux amortissements (près de 6,6 M€, soit 11% des dépenses) permet d'autofinancer une grande partie des investissements de l'établissement.

## **2<sup>ème</sup> partie – La présentation du résultat de l'exercice 2019.**

### 1 - Des recettes de fonctionnement supérieures à la prévision.

Recettes prévisionnelles	Recettes réelles	Excédent de recettes
61 054 105 €	61 876 138 €	+ 822 033 €

Les recettes de fonctionnement de l'établissement sont de 3 ordres : les contributions budgétaires des collectivités territoriales, les opérations d'ordre et les autres produits de gestion.

L'excédent par rapport à la prévision tel que mentionné ci-dessus est constaté uniquement au niveau des autres produits de gestion et provient en grande partie de recettes qui n'avaient pas été intégrées au BP :

📁 Remboursement par les assurances des dégâts causés au bâtiment du centre d'incendie et de secours de Montbrison lors de l'incendie de décembre 2017 (556 000 €).

📁 Remboursement par les services de l'Etat des interventions effectuées en dehors du département, dans le cadre des campagnes de lutte contre les feux de forêts (29 000 €).

📁 Remboursement par la Caisse des dépôts et consignations des opérations de compensation du supplément familial de traitement au titre de l'année 2017 (58 000 €).

📁 Dans le cadre de l'exécution de marchés publics, application de pénalités de retard auprès d'entreprises (+ 94 000 €).

📁 Vente de véhicules réformés à une association humanitaire (Pompiers humanitaires français) pour être acheminés dans un pays extra-communautaire (25 000 €)

D'autres recettes ont été réalisées avec un montant supérieur à la prévision établie lors du BP :

📁 Les ventes aux enchères de véhicules et matériels ont permis une recette de 130 000 €, soit 30 000 € supplémentaires par rapport à la prévision.

## 2 - Des dépenses de fonctionnement inférieures à la prévision.

Dépenses prévisionnelles	Dépenses réelles	Excédent
61 054 105 €	58 519 929 €	+ 2 534 176 €

Certains postes de dépenses sont en diminution par rapport à 2018. Des excédents apparaissent donc sur ces comptes à la clôture de l'exercice 2019 : dépenses de formation (+ 87 200 €), gestion du volontariat, en raison de la réforme de la prime de reconnaissance et de fidélisation (+ 242 000 €), assurances (+ 138 000 €), dotation aux amortissements (+ 83 000 €), frais de téléphonie (+ 42 000 €), frais financiers (+ 21 000 €).

D'autres postes de dépenses progressent par rapport à l'année 2018, mais restent inférieurs à la prévision : contrats de maintenance (- 347 000 €), dépenses énergétiques (- 54 000 €),

De plus, les crédits destinés aux dépenses imprévues (359 000 €) n'ont pas été utilisés.

Enfin, malgré un taux d'exécution budgétaire de près de 98%, la dépense consacrée aux frais de personnel reste inférieure de 1 038 000 € par rapport à la prévision, en raison notamment de la vacance de postes d'officiers, ainsi que des cycles de recrutement des personnels qui sont en décalage avec les départs à la retraite.

## 3 - Des recettes d'investissement inférieures à la prévision.

Recettes prévisionnelles	Recettes réelles	Ecart
14 263 723 €	13 121 621 €	- 1 142 102 €

Les recettes sont constituées des amortissements, du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), des opérations d'ordre et de la reprise des excédents des exercices budgétaires précédents. Les recettes constatées au compte administratif sont inférieures aux recettes prévisionnelles, compte tenu notamment de la non réalisation de l'emprunt d'équilibre voté au budget primitif.

## 4 - Des dépenses d'investissement inférieures à la prévision.

Dépenses prévisionnelles	Dépenses réelles	Ecart
14 263 723 €	9 337 700 €	+ 4 926 023 € (+ 3 485 165 € après déduction des restes à réaliser)

Plusieurs catégories de dépenses sont répertoriées dans la section d'investissement :

### Les bâtiments :

Crédits inscrits	Crédits consommés	Excédent
3 678 131 €	2 187 834 €	1 490 297 €

Des retards ont été pris dans la construction des casernes de Pélussin, La Ricamarie, Montbrison et Roanne. Tous les crédits votés au BP n'ont donc pas été consommés et devront être reportés en 2020.

📁 Les travaux d'entretien des bâtiments :

<i>Crédits inscrits</i>	<i>Crédits consommés</i>	<i>Excédent</i>
935 548 €	425 341 €	510 207 €

En plus du programme immobilier, le SDIS procède à des travaux d'entretien dans les casernes du département et au centre départemental. Les crédits non consommés ont été engagés en grande partie et seront mandatés en 2020.

📁 Les véhicules :

<i>Crédits inscrits</i>	<i>Crédits consommés</i>	<i>Excédent</i>
3 461 727 €	2 230 428 €	1 231 299 €

Toutes les commandes de véhicules prévues dans le plan d'équipement 2019 ont été effectuées. Les crédits qui n'ont pas été mandatés en 2019 sont donc des dépenses engagées (restes à réaliser) et seront mandatés en 2020.

📁 Les autres matériels :

<i>Crédits inscrits</i>	<i>Crédits consommés</i>	<i>Excédent</i>
4 585 317 €	2 859 773 €	1 725 544 €

Une partie de ces crédits non consommés constitue des restes à réaliser. Des projets budgétisés en 2019 se réaliseront sur les exercices budgétaires 2019 et 2020 (mise en place d'un nouveau réseau de faisceaux hertziens destiné aux liaisons informatiques entre les différents sites du SDIS, dans les domaines administratif et opérationnel).

📁 Le remboursement du capital des emprunts :

<i>Crédits inscrits</i>	<i>Crédits consommés</i>	<i>Excédent</i>
255 000 €	254 445 €	555 €

📁 Les opérations d'ordre (dont la neutralisation des amortissements des bâtiments)

<i>Crédits inscrits</i>	<i>Crédits consommés</i>	<i>Excédent</i>
1 348 000 €	1 343 050 €	4 950 €

L'exercice budgétaire 2019 se termine avec un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 3,356 M €, tandis que le solde d'exécution de la section d'investissement est également excédentaire de 3,784 M €.



### 3ème partie – L'évolution budgétaire constatée en 2019.

#### 1 - Les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles 2019 sont en augmentation de 70 442 € par rapport à 2018, soit + 0,12 %,

Sur une période de 6 ans (2013 – 2019), les dépenses ont connu une évolution de 7,27%, soit une moyenne annuelle de 1,21%.

Ces indicateurs sont la traduction d'une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement.

📁 L'évolution de 2018 – 2019 : + 70 442 € soit + 0,12 %.

Catégorie de dépenses de fonctionnement.	Evolution 2018 – 2019 en euros.	Evolution 2018 – 2019 en %.
Dépenses de personnel.	+ 367 075 €	+ 1,02 %
Autres dépenses.	- 41 242 €	- 0,19 %
Opération d'ordre exceptionnelle.	- 255 391 €	- 61,46 %
Total des dépenses.	+ 70 442 €	+ 0,12 %

Le tableau ci-dessus montre que la progression des dépenses de personnel a été limitée à 1,02 % par rapport à l'exercice budgétaire antérieur. Les autres dépenses ont par contre enregistré une légère diminution (-0,19%).

📁 L'évolution sur la période 2013 – 2019 : (+ 3 967 880 M € soit + 7,27 %, soit une moyenne annuelle de 1,21 %)

Catégorie de dépenses de fonctionnement.	Evolution 2013 – 2019 en euros.	Evolution 2013 – 2019 en %.
Dépenses de personnel.	+ 3 194 750 €	+ 9,67 %
Autres dépenses.	+ 612 959 €	+ 2,76 %
Opération d'ordre exceptionnelle.	+ 160 171 €	
Total des dépenses.	+ 3 967 880 €	+ 7,27 %

Cette évolution de 3,968 M € provient principalement de la masse salariale (+3,195 M €) qui a progressé en moyenne de 1,61 % par an (+9,67 % de 2013 à 2019). Malgré des effectifs stables pendant cette période, le SDIS a dû en effet financer de nombreuses réformes, dont celle de la filière des sapeurs-pompiers ainsi que celle relative au temps de travail.

Le SDIS a réalisé des économies conséquentes sur d'autres postes de dépenses, et notamment sur les frais financiers, les énergies et la téléphonie.

## 2 - Les recettes de fonctionnement.

Les recettes réelles 2019 sont stables par rapport à 2018, soit + 0,53 %. Sur une période de 6 ans (2013 – 2019), ces recettes ont progressé de 3,61 % (soit une moyenne annuelle de 0,60 %) alors que les dépenses augmentaient de 7,27 %.

📁 *L'évolution de 2018 – 2019 : + 328 525 € soit + 0,53 %.*

Les contributions des communes et groupements de communes ont diminué en 2019, et ceci pour la première fois (-2%). La participation du département a également diminué en 2019 dans la même proportion.

Parallèlement, le budget primitif 2019 a été équilibré grâce à l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice budgétaire précédent.

Le montant global des autres produits de gestion a été stable tandis que le produit des opérations d'ordre a connu une forte évolution (reprise d'une provision pour risque non utilisée), permettant ainsi de compenser la diminution des contributions.

📁 *L'évolution sur la période 2013 – 2019 : + 2 155 480 € soit + 3,61 %.*

Bien que les dépenses aient augmenté de 7,27 % de 2013 à 2019, les contributions de collectivités territoriales ont diminué sur cette même période (- 0,53 %) L'établissement a en effet recherché des ressources supplémentaires pour limiter la charge contributive.

Il y a d'abord eu l'opération de neutralisation des amortissements des bâtiments<sup>(1)</sup>. Il y a eu également la facturation de certaines prestations : facturation auprès des sociétés chargées de la maintenance des ascenseurs collectifs de toutes les interventions qu'elles n'ont pu effectuer et qui ont été réalisées par les sapeurs-pompiers ; facturation des interventions effectuées pour le compte des SMUR de Feurs et Montbrison ; revalorisation des remboursements avec l'aéroport de Saint Etienne Bouthéon ; mise à disposition d'outils de formation...

En 2019, afin de compenser la baisse des contributions, le service a mis en place une reprise partielle du résultat en section de fonctionnement.

Le tableau ci-après montre que le total des contributions communales et intercommunales a diminué de 3,77% entre 2013 à 2019, tandis que l'évolution de la participation départementale a été contenue dans un taux de 1,17% pendant cette période de 6 ans.

Tableau d'évolution des contributions de 2013 à 2019.

	Contributions		
	Département	Communes et intercommunalités	Total
2013	25 795 565 € (+ 1,03%)	32 352 020 € (+ 0,9%)	58 147 585 € (+0,96%)
2014	26 219 000 € (+ 1,64%)	31 752 019 € (-1,85%)	57 971 019 € (- 0,30%)
2015	26 405 000 € (+ 0,71%)	31 757 074 € (+ 0,02%)	58 162 074 € (+ 0,33%)
2016	26 580 000 € (+ 0,66%)	31 762 380 € (+ 0,02%)	58 342 380 (+ 0,31%)
2017	26 630 000 € (+ 0,19%)	31 765 588 € (+ 0,01%)	58 395 588 (+ 0,09%)
2018	26 630 000 € (+ 0%)	31 768 549 € (+ 0,01%)	58 398 549 (+ 0,01%)
2019	26 097 000 € (- 2 %)	31 131 860 € (- 2%)	57 228 860 (-2%)
Evolution 2013 / 2019	1,17 %	-3,77 %	-1,58 %

En 2019, les contributions des collectivités territoriales sont inférieures au total des dépenses de fonctionnement.

### 3 -Les dépenses d'investissement.

#### Les opérations d'équipement.

Le SDIS investit dans trois domaines : les bâtiments, les véhicules d'intervention et enfin les autres matériels (réseau de transmission, équipements et matériels d'intervention...). Comme l'indique le tableau ci-dessous, l'établissement a une politique soutenue en matière d'investissement immobilier et de matériels puisqu'il consacre en moyenne 9,31 M € par an à ces opérations d'équipement.

*En millions d'euros.*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2013 - 2019	Moyenne annuelle
Programme immobilier	2,155	4,523	3,676	2,536	5,170	4,816	2,613	25,489	3,641
Acquisition d'engins d'intervention	2,675	5,837	2,762	4,511	2,703	3,532	2,230	24,246	3,463
Acquisition d'autres matériels	2,690	2,221	1,679	1,660	1,870	2,237	2,860	15,444	2,206
Total	7,519	12,582	8,118	8,707	9,743	10,585	7,103	65,180	9,311

### La dette.

Les dépenses d'investissement prennent également en compte le remboursement du capital de la dette. Le tableau ci-après montre une dépense exceptionnelle de 3,775 M € en 2015 qui correspond à un remboursement anticipé de deux prêts bancaires. Cette opération a permis, à compter de 2016, de réduire de manière substantielle l'encours de la dette ainsi que les frais financiers.

*En millions d'euros.*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Remboursement de la dette	<b>0,638</b>	<b>0,638</b>	<b>3,775</b>	<b>0,533</b>	<b>0,388</b>	<b>0,288</b>	<b>0,254</b>

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette s'établissait à 2,036 M €, malgré une politique d'investissement soutenue comme indiqué au point précédent.

*En millions d'euros.*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de la dette (au 31 décembre)	7,767 M €	7,129 M €	3,353 M €	2,966 M €	2,578 M €	2,290 M €	2,036 M €

### Les opérations d'ordre.

La neutralisation des amortissements des bâtiments - réalisée depuis 2015 - ainsi que l'amortissement des subventions perçues, constituent également des dépenses de la section d'investissement.

*En millions d'euros.*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Opérations d'ordre et reprises de provisions	0,365	0,442	1,410	1,347	1,349	1,565	1,380

### La synthèse (opérations d'équipement, dette et opérations d'ordre).

L'ensemble des dépenses mentionnées ci-dessus constituent donc les dépenses réelles d'investissement constatées lors des différents comptes administratifs. En moyenne, la dépense s'établit sur cette période à 11,333 M €.

*En millions d'euros.*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses d'investissement	8,522	13,662	13,303	10,586	11,481	12,438	9,337



